



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2017-059

PUBLIÉ LE 28 FÉVRIER 2017

# Sommaire

## DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-02-01-008 - Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL L'OREE DES CHAMPS" (1 page)	Page 3
R24-2017-01-30-011 - Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL LA COLINIÈRE (1 page)	Page 5
R24-2017-01-18-007 - Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL LES FRUITS DU PARE (1 page)	Page 7
R24-2017-01-25-003 - Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL Les Plets (1 page)	Page 9
R24-2017-01-26-011 - Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL Mignard (1 page)	Page 11
R24-2017-01-02-011 - Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL MOREAU LA VILLETTE (1 page)	Page 13
R24-2017-02-16-005 - Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL NIVERT (1 page)	Page 15
R24-2017-02-13-012 - Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL Ponceau Patrick (1 page)	Page 17
R24-2017-01-02-012 - Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL RABIER (1 page)	Page 19
R24-2017-01-02-013 - Contrôle des structures – Accusé de réception - GAEC L'autentique Terrien (1 page)	Page 21
R24-2017-01-30-012 - Contrôle des structures – Accusé de réception - GAEC Les PIquassiers (1 page)	Page 23
R24-2017-01-02-014 - Contrôle des structures – Accusé de réception - GAEC TURPIN-MORIN (1 page)	Page 25
R24-2017-01-11-003 - Contrôle des structures – Accusé de réception - M. FOUCHER Jean (1 page)	Page 27
R24-2017-01-26-012 - Contrôle des structures – Accusé de réception - M. GOIS Guillaume (1 page)	Page 29

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-02-01-008

Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL  
L'OREE DES CHAMPS"

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural  
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. : **CR/ER (27/01/17)**  
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE  
Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51  
Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr  
Dossier n°: 17.45.015

Le Directeur départemental,

à

**EARL « L'OREE DES CHAMPS »**  
**Monsieur FAUCHET Gilles**  
**9 Bis, Place de l'Eglise**  
**45410 – LION EN BEAUCE**

## CONTRÔLE DES STRUCTURES

### Accusé de réception

### d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 35,30 ha

Date de réception du dossier complet : 30 JANVIER 2017

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 30 MAI 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Orléans, - 1 FEV. 2017

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le directeur départemental des territoires  
P/la chef du service agriculture et développement rural  
La chef du pôle compétitivité et territoires  
Signée : **Émilie ROUSSEAU**

Présent  
pour  
l'avenir

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-01-30-011

Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL LA  
COLINIÈRE

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural  
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. : CR/ER (27/01/17)  
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE  
Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51  
Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr  
Dossier n°: 17.45.013

Le Directeur départemental,

à

EARL « LA COLINIÈRE »  
Monsieur DUMAS Denis et  
Madame PINHEIRO Nathalie  
47, La Colinière

45700 – VIMORY

## CONTRÔLE DES STRUCTURES

### Accusé de réception

l'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 2,53 ha

Date de réception du dossier complet : 12 DECEMBRE 2016

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 12 AVRIL 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Orléans,

**30 JAN. 2017**

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le directeur départemental des territoires  
P/la chef du service agriculture et développement rural  
La chef du pôle compétitivité et territoires  
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent  
pour  
l'avenir

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-01-18-007

Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL LES  
FRUITS DU PARE

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural  
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. : CR/ER (13/01/17)  
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE  
Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51  
Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr  
Dossier n°: 17.45.003

Le Directeur départemental,

à

EARL « LES FRUITS DU PARE »  
Monsieur JAVOY Eric  
11, Rue du Paré

45370 – CLERY SAINT ANDRE

## CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception**

**d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 33,10 ha

**Date de réception du dossier complet : 9 JANVIER 2017**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 9 MAI 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

**18 JAN. 2017**

Orléans,

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le directeur départemental des territoires  
P/la chef du service agriculture et développement rural  
La chef du pôle compétitivité et territoires  
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent  
pour  
l'avenir

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-01-25-003

Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL Les  
Plets

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural  
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. : CR/ER (24/01/17)  
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE  
Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51  
Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr  
Dossier n°: 17.45.009

Le Directeur départemental,

à

EARL « LES PLETS »  
Monsieur HENIAU François et  
Madame HENIAU Caroline  
Les Plets

45220 - CHUELLES

## CONTRÔLE DES STRUCTURES

# Accusé de réception

## d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 78,20 ha

Date de réception du dossier complet : 8 DECEMBRE 2016

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 8 AVRIL 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Orléans, **25 JAN. 2017**

Pour le préfet et par délégation  
Pour le directeur départemental des territoires  
P/la chef du service agriculture et développement rural  
La chef du pôle compétitivité et territoires  
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent  
pour  
l'avenir

181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX 1 - Standard : 02.38.52.46.46- Télécopie : 02.38.52.47.51

bureaux : Cité Coligny 131, rue du faubourg Bannier 45000 ORLEANS

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-01-26-011

Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL  
Mignard

PREFET de la REGION CENTRE - VAL de LOIRE

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural  
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. : CR/ER (25/01/17)  
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE  
Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51  
Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr  
Dossier n°: 17.45.011

Le Directeur départemental,

à

EARL « MIGNARD »  
Monsieur MIGNARD Claude  
Les Grands Légers

45210 – SAINT LOUP DE GONNOIS

## CONTRÔLE DES STRUCTURES

### Accusé de réception

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 30,69 ha

Date de réception du dossier complet : 18 JANVIER 2017

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 18 MAI 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Orléans,

**26 JAN. 2017**

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le directeur départemental des territoires  
P/la chef du service agriculture et développement rural  
La chef du pôle compétitivité et territoires  
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent  
pour  
l'avenir

181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX 1 - Standard : 02.38.52.46.46 - Télécopie : 02.38.52.47.51

bureaux : Cité Coligny 131, rue du faubourg Bannier 45000 ORLEANS

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-01-02-011

Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL  
MOREAU LA VILLETTE

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural  
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. : CR/ER (30/12/16)

Affaire suivie par : Christine RIVIERRE

Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51

Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr

Dossier n°: 16.45.081

Le Directeur départemental,

à

EARL « MOREAU LA VILLETTE »

Monsieur MOREAU Thierry

La Villette

45190 - CRAVANT

## CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception**

**d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 227,71 ha

Date de réception du dossier complet : 9 DECEMBRE 2016

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 9 AVRIL 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Orléans, - 2 JAN. 2017

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le directeur départemental des territoires  
P/la chef du service agriculture et développement rural  
La chef du pôle compétitivité et territoires  
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent  
pour  
l'avenir

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-02-16-005

Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL  
NIVERT

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural  
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. :CR/ER (16/02/17)  
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE  
Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51  
Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr  
Dossier n°: 17.45.028

Le Directeur départemental,

à

EARL « NIVERT »  
Monsieur NIVERT Cédric  
Mesdames NIVERT Jocelyne et  
CHARBONNIER Sandrine  
38, Avenue de Montargis

45490 – CORBEILLES EN GATINAIS

## CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception**

**d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 11,20 ha

**Date de réception du dossier complet : 1<sup>er</sup> FEVRIER 2017**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 1<sup>er</sup> JUIN 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

Une candidature concurrente a été déposée auprès des services de la Direction Départementale des Territoires du Loiret, je vous informe que l'ensemble des demandes sera présentée à la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture qui se réunira le 16 MARS 2017.

Orléans, **16 FEV. 2017**

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le directeur départemental des territoires  
P/la chef du service agriculture et développement rural  
La chef du pôle compétitivité et territoires  
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent  
pour  
l'avenir

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-02-13-012

Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL  
Ponceau Patrick

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural  
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. : CR/ER (10/02/17)

Affaire suivie par : Christine RIVIERRE

Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51

Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr

Dossier n°: 17.45.026

Le Directeur départemental,

à

EARL « PONCEAU Patrick »  
Messieurs PONCEAU Patrick et MARLIN  
Charles  
22, Rue du Pont de Puiseaux  
45390 - BOESSES

## CONTRÔLE DES STRUCTURES

### Accusé de réception

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 18,87 ha

Date de réception du dossier complet : 31 JANVIER 2017

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 31 MAI 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Orléans, **13 FEV. 2017**

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le directeur départemental des territoires  
P/la chef du service agriculture et développement rural  
La chef du pôle compétitivité et territoires  
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent  
pour  
l'avenir

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-01-02-012

Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL  
RABIER

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural  
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. : **CR/ER (30/12/16)**  
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE  
Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51  
Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr  
Dossier n°: 16.45.083

Le Directeur départemental,

à

**EARL « RABIER »**  
**Monsieur RABIER Jean-François**  
**316, Rue du Grand Chanoy**  
**45360 - CHATILLON SUR LOIRE**

## CONTRÔLE DES STRUCTURES

### Accusé de réception

### d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 10,49 ha

Date de réception du dossier complet : 22 DECEMBRE 2016

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 22 AVRIL 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

- 2 JAN. 2017

Orléans,

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le directeur départemental des territoires  
P/la chef du service agriculture et développement rural  
La chef du pôle compétitivité et territoires  
Signée : **Émilie ROUSSEAU**

Présent  
pour  
l'avenir

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-01-02-013

Contrôle des structures – Accusé de réception - GAEC  
L'autentique Terrien

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural  
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. : **CR/ER (30/12/16)**  
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE  
Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51  
Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr  
Dossier n°: 16.45.080

Le Directeur départemental,

à

**GAEC « L'AUTHENTIQUE TERRIEN »**  
**Madames DESMAZIERES Laurence et**  
**Monsieur CHALOCHE Olivier**  
**Le Petit Mocquepoix**

**45700 - CORTRAT**

## CONTRÔLE DES STRUCTURES

### Accusé de réception

### d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 128,07 ha relative à la réunion de deux exploitations agricoles au bénéfice d'une société

Date de réception du dossier complet : 8 DECEMBRE 2016

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 8 AVRIL 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Orléans, - 2 JAN. 2017

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le directeur départemental des territoires  
P/la chef du service agriculture et développement rural  
La chef du pôle compétitivité et territoires  
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent  
pour  
l'avenir

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-01-30-012

Contrôle des structures – Accusé de réception - GAEC Les  
Piquassiers

PREFET de la REGION CENTRE - VAL de LOIRE

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural  
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. : CR/ER (27/01/17)  
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE  
Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51  
Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr  
Dossier n° : 17.45.014

Le Directeur départemental,

à

GAEC « LES PIQUASSIERS »  
Messieurs MEUNIER Sébastien et  
VERHEECKE Eric  
Les Clouds

45420 – THOU

## CONTRÔLE DES STRUCTURES

### Accusé de réception

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 59,39 ha

Date de réception du dossier complet : 27 JANVIER 2017

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 27 MAI 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

30 JAN. 2017

Orléans,

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le directeur départemental des territoires  
P/la chef du service agriculture et développement rural  
La chef du pôle compétitivité et territoires  
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent  
pour  
l'avenir

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-01-02-014

Contrôle des structures – Accusé de réception - GAEC  
TURPIN-MORIN

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural  
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. : CR/ER (30/12/16)  
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE  
Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51  
Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr  
Dossier n°: 16.45.079

Le Directeur départemental,

à

GAEC « TURPIN-MORIN »  
Mesdames TURPIN Solange et MORIN Sylvie  
Messieurs TURPIN Jean-pierre et MORIN  
Laurent  
Les Ménigaudières

45360 – CHATILLON SUR LOIRE

## CONTRÔLE DES STRUCTURES

### Accusé de réception

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 4,27 ha

Date de réception du dossier complet : 17 NOVEMBRE 2016

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 17 MARS 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Orléans, - 2 JAN. 2017

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le directeur départemental des territoires  
P/la chef du service agriculture et développement rural  
La chef du pôle compétitivité et territoires  
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent  
pour  
l'avenir

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-01-11-003

Contrôle des structures – Accusé de réception - M.  
FOUCHER Jean

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural  
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. : CR/ER (10/01/17)  
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE  
Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51  
Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr  
Dossier n°: 16.45.092

Le Directeur départemental,

à

Monsieur FOUCHER Jean  
47, Rue des Bas du Gôt

45140 – INGRE

## CONTRÔLE DES STRUCTURES

### Accusé de réception

#### d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 11,79 ha

Date de réception du dossier complet : 15 DECEMBRE 2016

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 15 AVRIL 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Orléans,

11 JAN. 2017

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le directeur départemental des territoires  
P/la chef du service agriculture et développement rural  
La chef du pôle compétitivité et territoires  
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent  
pour  
l'avenir

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-01-26-012

Contrôle des structures – Accusé de réception - M. GOIS  
Guillaume

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural  
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. : **CR/ER (25/01/17)**

Affaire suivie par : Christine RIVIERRE

Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51

Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr

Dossier n°: 17.45.012

Le Directeur départemental,

à

Monsieur GOIS Guillaume  
50, Les Grouets

45320 - COURTEMAUX

## CONTRÔLE DES STRUCTURES

### Accusé de réception

### d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 115,45 ha

Date de réception du dossier complet : 18 JANVIER 2017

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 18 MAI 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

**26 JAN. 2017**

Orléans,

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le directeur départemental des territoires  
P/la chef du service agriculture et développement rural  
La chef du pôle compétitivité et territoires  
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent  
pour  
l'avenir